

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
PWGSC/TPSGC Acquisitions
1045 Main Street
1st Floor, Lobby C
Unit 108
Moncton, NB E1C 1H1
Bid Fax: (506) 851-6759

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office
1045 Main Street
1st Floor, Lobby C
Unit 108
Moncton, NB E1C 1H1

| | |
|--|--|
| Title - Sujet OCIR - Tissu enduit, imperméable et | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation 21C21-160026/A | Date 2015-09-21 |
| Client Reference No. - N° de référence du client 21C21-160026 | Amendment No. - N° modif. 001 |
| File No. - N° de dossier MCT-5-38053 (011) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MCT-011-5069 | |
| Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale | |
| 2015-09-21 | |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-11-02 | |
| Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Sharpe, Charlene A. | Buyer Id - Id de l'acheteur mct011 |
| Telephone No. - N° de téléphone (506) 851-3467 () | FAX No. - N° de FAX (506) 851-6759 |
| Delivery Required - Livraison exigée | |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |
| Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre. | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Acknowledgement copy required | Yes - Oui | No - Non |
| Accusé de réception requis | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre. | | |
| Signature | Date | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | | |
| For the Minister - Pour le Ministre | | |

Solicitation No. - N° de l'invitation

21C21-160026/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21C21-160026

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

MCT-5-38053

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Modification à l'invitation à soumissionner

Titre OCIR - Tissu enduit, imperméable et résistant

Modification No **001** à l'invitation à soumissionner

Cette modification est émise afin de:

(1) réviser l'Annex C à la version anglaise seulement. **Aucun changement à la version française ci-jointe.**

Si vous avez déjà envoyé votre soumission et que vous désirez la modifier, veuillez nous faire parvenir cette modification soit dans une enveloppe scellée par la poste à l'adresse ci-dessus, ou par télécopieur (506) 851-6759 en veillant à ce qu'elle parvienne à la personne soussignée avant la date de clôture en vigueur. Le numéro de la demande de soumission et la date de clôture en vigueur doivent figurer à l'extérieur de l'enveloppe scellée ou sur le message transmis par télécopieur.

Toutes les autres conditions de l'invitation à soumissionner demeurent inchangées.

Toute question relative à cette modification doit être adressée à :

Nom: Charlene Sharpe

N° de téléphone: (506) 851-3467

N° de télécopieur: (506) 851-6759

(Derived from - Provenant de: XNB025D, 23/01/2008)

ANNEXE C – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

Devis descriptif relatif au tissu enduit, imperméable et résistant aux intempéries pour TMGA, toile protectrice imperméable

1. PORTÉE

- 1.1. Portée. Le présent devis descriptif vise le tissu nécessaire à la confection de toile protectrice imperméable de TMGA.

2. DOCUMENTS PERTINENTS

- 2.1. Documents gouvernementaux. Aucun.
- 2.2. Autres publications. Les documents ci-après font partie intégrante du présent devis dans la mesure précisée aux présentes. Les dates d'application seront celles en vigueur à la date de fabrication. Les sources sont indiquées.

CAN/CGSB-4.2, *Méthodes pour épreuves textiles*
Office des normes générales du Canada
Gatineau (Québec)
K1A 1G6
Téléphone : 819-956-0425 ou 1-800-665-2472
Courriel : ncr.cgsb-ongc@pwgsc.gc.ca
Site Web : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-eng.html>

ASTM International
P.O. Box C700
West Conshohocken, PA
19428-2959 ÉTATS-UNIS
Courriel : service@astm.org
Site Web : www.astm.org

- 2.3 Modèles de référence – Non disponibles
- 2.4 Ordre de priorité : En cas de divergence à l'intérieur du présent devis, notamment en cas d'incohérence entre les langues, il faudra communiquer avec le responsable technique pour obtenir des clarifications.

3. BESOINS

- 3.1. Qualité de l'exécution : Le tissu visé par le présent devis sera exempt d'imperfections ou de défauts pouvant altérer son aspect ou sa fonctionnalité. Lors de l'inspection, les imperfections et les défauts seront considérées comme des défauts lorsqu'ils sont clairement visibles à une distance d'inspection normale d'environ un mètre dans de bonnes conditions d'éclairage, de préférence la lumière du nord.
- 3.2. Matières
- 3.2.1. Tissu de base. Le tissu de base sera fait d'un matériau qui, enduit de polychlorure de vinyle, satisfait aux exigences stipulées dans le tableau I.

- 3.2.2. Tissu enduit. Le tissu fini sera enduit des deux côtés sur une largeur utilisable minimale de 59 pouces. Le tissu de base demeurera intact, sans frisures, plis ni autres déformations.
- 3.2.2.1. Le tissu fini ne posera pas de risque pour la santé du personnel ou pour l'environnement durant l'utilisation prévue.
- 3.2.3. Enduit. Les couches de revêtement seront uniformément appliquées et exemptes de bulles, de piqûres, de sections plus minces, de décollement et d'autres défauts de revêtement. Les pigments utilisés seront stables à la lumière, ils résisteront à l'hydrolyse et à la moisissure, et ils seront uniformément répartis dans le composé de revêtement.
- 3.2.3.1. Le composé de revêtement renfermera un inhibiteur uniformément dispersé qui satisfera aux exigences du tableau I.
- 3.2.4. Coutures. Les coutures des articles confectionnés à l'aide de ce tissu seront soudées et cousues. Toutes les soudures devront avoir un aspect matériel propre et net, être exemptes de bulles d'air et ne pas présenter d'écoulement plastique excessif, et le substrat de base ne devra pas être frisé, plié ou altéré d'autres manières.
- 3.2.5. Apprêt. Les apprêts appliqués ne doivent pas affecter l'efficacité des soudures du tissu.
- 3.2.6. Exigences relatives aux couleurs. La couleur sera un vert militaire comme le vert canadien moyen, le vert olive ou l'olivâtre, et le responsable technique devra la juger acceptable.
- 3.2.7. Bordures. Les bordures seront solides et droites.
- 3.2.8. Longueur. Le tissu sera livré en sections d'une centaine de mètres comportant au plus deux parties de tissu par section, la partie la plus courte n'ayant pas moins de 20 mètres.
- 3.2.9. Marquage des sections. Une étiquette d'identification sera solidement fixée à la bordure d'une extrémité de chaque section de tissu. L'étiquette fera état de la longueur brute, du nombre de parties par section, de la nomenclature pertinente, de la couleur et du numéro du contrat.

4. DISPOSITIONS RELATIVES À L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

4.1. L'entrepreneur a la responsabilité de réaliser toutes les inspections requises. Les entrepreneurs peuvent utiliser leur propre établissement d'inspection ou un autre établissement acceptable au gouvernement. Le gouvernement se réserve le droit d'effectuer l'inspection précisée aux présentes lorsque de telles inspections s'avèrent nécessaires pour assurer la conformité des matières et des services pertinents aux exigences prescrites. L'entrepreneur a la responsabilité de s'assurer que tous les services ou matières soumis à l'acceptation du gouvernement sont conformes à toutes exigences du contrat.

5. PRÉPARATIFS AUX FINS DE LA LIVRAISON

- 5.1. Conditionnement et emballage. Le conditionnement, l'emballage, la livraison et le marquage des contenants d'expédition devront être conformes aux conditions du contrat.
- 5.2. Les rouleaux devront être livrés sur des palettes et emballés dans des sacs en plastique. Un rapport de conformité doit être soumis au moment de la livraison. Le tissu livré doit être conforme au devis descriptif.
- 5.3. La quantité minimale par commande subséquente est de 500 mètres.
 - a) La livraison sera possible du lundi au vendredi, entre 8 h et 15 h.
 - b) La date de livraison doit être confirmée un jour à l'avance.
 - c) Livraison requise dans les 14 jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6. NOTES

- 6.1. La production d'un produit conforme au présent devis ou l'évaluation d'un produit en fonction du présent devis pourraient nécessiter l'utilisation de matières ou de matériel qui pourraient s'avérer dangereux. Le présent devis ne vise pas à traiter de toutes les préoccupations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement pouvant être associées à l'utilisation. Il incombe à l'utilisateur du présent devis d'adopter des pratiques de santé, de sécurité et de protection de l'environnement pertinentes et de déterminer l'applicabilité des restrictions réglementaires pertinentes avant l'utilisation.
- 6.2. Le responsable technique du présent devis est DCSEM 4-9, Kim Schembri, 819-994-8359.

Tableau I – Tissu fini

| Propriété | Méthode d'essai | | Exigence |
|---|--|--|---|
| Mass/Masse (g/m ²) | ASTM D 751-06 Section 10 | | Maximum: 340 |
| Breaking Strength (N) /Résistance à la rupture (N) | ASTM D 751-06 Section 12-15 | | Minimum, Warp: 565 Déformation Minimum Minimum, Weft: 485 Trame, Minimum |
| Hydrostatic Resistance(kPa) / Résistance hydrostatique (kPa) | CAN/CSB-4.2 No 26.5 | | Initial, Minimum: 900 |
| | After exposure to Cold Temperature: Après l'exposition à la température froide : ASTM D751 (Para 61-64), 30 minutes @ -7° C then/ensuite CAN/CSB-4.2 No 26.5 | | - 10 % |
| Welded Seam Strength * (N/25mm) Résistance de soudure(N/25mm) | ASTM D 751-06 Section 66-71 | | Minimum: 300 |
| Blocking (Heat) Blocage (chaleur) | ASTM D 751-06 Section 84-88 | | Face to/à Face: 1 Back to Face/Dos à Face: 1 Cloth surfaces may adhere slightly/ Surfaces de tissu peuvent adhérer légèrement |
| Flame Resistance Résistance au feu | Must meet the requirements of CAN/ULC S109 Doit répondre aux exigences de la norme CAN / ULC S109 | | |
| Gloss (Gloss unit) Lustre (unité de brilliançe) | ASTM D523, face side only/Côté de Face seulement | 20 degree/degré: 2.5 60 degree/degré: 5.0 85 degree/degré: 7.0 | |

*Les coutures doivent être soudées suivant une configuration de l'endroit à l'envers aux fins des tests. La couture aura une largeur soudée de 25,4 mm (1 pouce). Les coutures soudées aux fins des tests devront être fournies par le fabricant des articles finals et être pleinement représentatives des articles finals produits.

- **Les soumissionnaires doivent fournir deux (2) échantillons de la couleur précisée ayant chacun au moins un (1) mètre sur un (1) mètre.**

- Les soumissionnaires doivent pouvoir disposer des résultats de test d'un laboratoire d'essais indépendant certifié confirmant que les échantillons présentés avec leur soumission répond à l'exigence obligatoire. Si les résultats du test sont disponibles, s'il vous plaît inclure avec la soumission. Si les résultats de ces tests ne sont pas fournis avec la soumission, l'autorité contractante le fera savoir au soumissionnaire et lui donnera un délai d'un laps de temps dans lequel pour répondre à cette exigence. Défaut de répondre et de coopérer à la demande de l'autorité contractante et de répondre à l'exigence dans cette période de temps l'offre peut être déclarée non recevable.